

Commission de Suivi de Site
de l'incinérateur de la SETMI (CSS SETMI)
Séance du 2 décembre 2021
- Relevé de conclusions -

Monsieur LE GOASTER (DDT 31), représentant Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne ouvre la séance (la liste des participants est jointe en annexe).

Avant de démarrer la réunion, M. LE GOASTER invite la SETMI à évoquer rapidement l'incident survenu il y a quelques jours en précisant que le bureau de la CSS sera réuni prochainement afin qu'une information plus complète soit délivrée [*post-réunion : le bureau de la CSS s'est réunie le 16 décembre 2021*].

M. DUMONTHIER indique, en effet, que lundi 29 novembre 2021, vers 6H30 du matin, lors de l'opération de dépotage du silo de réfiom (opération régulière), les salariés ont entendu le silo craquer.

Après avoir évacué la zone, il a été constaté que le silo s'est plié à sa base et a amorcé une inclinaison. Il s'est posé sur la façade de l'usine juste derrière lui.

Pour le moment, le sujet principal est de mettre en sécurité les êtres humains, l'installation et l'environnement par rapport à cet édifice. Le silo culmine à 25 mètres de haut et contient 130 tonnes de réfiom [*résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères*].

Sur les soutiens obtenus : la SETMI est accompagnée par DECOSET, la DREAL, le CODIS, les services de VEOLIA, les sous-traitants.

Aujourd'hui l'édifice est stabilisé grâce à des systèmes d'accroche (dont les points d'ancrage ont été calculés par des bureaux d'études) et par la mise en place d'une grue qui le maintient par le haut. Ces opérations de stabilisation permettent de réduire le risque de basculement du silo.

M. DUMONTHIER précise que le silo n'a plus bougé depuis le lundi matin. Un système d'alarme a été mis en place, la tension de la chaîne est surveillée, et des rampes d'arrosage ont été mises en place de façon préventive.

Pour les opérations à venir, M. DUMONTHIER indique qu'il s'agit désormais de vider le contenu de ce silo. La SETMI est en train de mettre en place un protocole et espère mettre en place dès le lendemain de la réunion une aspiration depuis le haut du silo (pompage industriel avec des moyens particuliers).

Mme GILLET indique qu'elle s'est rendue sur place le lendemain (mardi 30 novembre 2021) afin de faire le point sur le fonctionnement de l'usine. Celle-ci fonctionne en mode dégradé. Deux fours (sur les quatre de l'usine) ont été arrêtés, et les deux fours restant ne fonctionnent pas à pleine charge, de façon à limiter la production de réfiom. Des détournements de déchets vers d'autres installations de la région ont donc été organisés. Cela ne pose pas de problème particulier d'un point de vue administratif.

Concernant les réfiom qui continuent à être produits, ils sont récupérés dans des big bags. Un arrêté de mesure d'urgence du préfet a été pris pour encadrer ces modalités de stockage temporaires.

M. LE GOASTER remercie M. DUMONTHIER et Mme GILLET. Il précise que les membres de la CSS ont été prévenus par mail de la situation. Un communiqué de presse a également été édité.

M. BARBERO demande s'il pourrait y avoir une éventuelle toxicité des cendres.

M. DUMONTHIER lui répond que pour le moment il n'y a pas d'émissions de réfiom vers l'extérieur.

Mme GILLET précise que les réfiom sont effectivement classés comme dangereux. La DREAL reste vigilante sur les conditions de stockage, qui ne sont pas optimums, mais qui restent satisfaisantes pour le moment. Elle indique qu'une décision d'informer les membres de la CSS par mail a été prise afin de tenir compte des échanges de la précédente CSS, et d'éviter de solliciter l'exploitant qui doit gérer une situation de crise.

M. BOUBEE félicite cette prise de décision d'informer les membres. Il ajoute qu'il faudrait faire un nouveau communiqué de presse pour que les riverains soient rassurés sur les risques toxiques.

M. LE GOASTER comprend les inquiétudes des riverains et indique que sa demande est prise en compte et fera l'objet d'une proposition du service de communication de la préfecture.

M. LE GOASTER demande si des remarques sont faites sur le compte-rendu de la précédente réunion.

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé.

M. MELLAC prend la parole afin de présenter les travaux qui sont envisagés. Il explique qu'il y a tout d'abord la nécessité de la mise en conformité de l'usine suite à la publication du « BREF Incinération »¹ le 3 décembre 2019 et également, suite à la réalisation d'un diagnostic de l'usine pour recenser l'ensemble des divers travaux à réaliser. Cette étude a permis d'identifier qu'une rénovation plus profonde de l'usine était à envisager, voire une reconstruction de l'usine.

Un diaporama, joint au présent compte-rendu, est affiché lors de la réunion.

Mme BARTHE commente le diaporama relatif à la CNDP [*Commission Nationale du Débat Public*], la démarche de concertation préalable initiée par DECOSET et son rôle de garant.

M. VITRAC précise que, côté DECOSET, l'enjeu est de concerter le plus largement possible les élus et de façon la plus transparente possible. Tous les scénarios doivent être envisagés.

M. LE GOASTER indique que cette remarque confirme bien l'annonce qui avait été faite par le président de DECOSET, lors de la dernière CSS, d'une concertation large.

M. MELLAC continue sa présentation.

M. LE GOASTER indique qu'une concertation avec les membres de la CSS sera également nécessaire.

Mme BARTHE confirme, en effet, que cela est prévu et indique qu'elle a déjà pris contact avec des membres de la CSS. Elle continue sa présentation.

M. DUPUY continue de commenter le diaporama.

M. MELLAC précise que tous les scénarios seront présentés dans le cadre de la concertation publique de façon à mettre sur la table tous les enjeux.

M. LE GOASTER remercie les intervenants pour leurs présentations.

1 *Document établissant les meilleures techniques disponibles en matière d'incinération de déchets auxquelles les exploitants doivent se conformer dans un délai de 4 ans (directive européenne dite IED).*

M. MELLAC indique que chaque voix sera prise en compte et, dans la décision finale, les élus devront pouvoir répondre à chaque argument.

Mme BARTHE précise que la démarche doit également être qualitative et non pas que quantitative, et qu'il ne s'agit pas d'un référendum. Il pourrait aussi y avoir des solutions alternatives non proposées par DECOSSET qui pourraient être proposées.

M. MELLAC souhaite apporter une précision en termes de délais. Concernant l'échéance de ce projet, il rappelle qu'il se situe à l'horizon de 2028, que cela peut paraître loin, mais qu'il faut s'y prendre suffisamment tôt.

Mme FRAGONAS reprend la suite de la présentation sur les programmes de travaux.

Mme GILLET précise que les premiers travaux présentés concernent :

- l'amélioration du système de traitement des fumées,
- des travaux sur les émissions poussières du parc à mâchefers,
- des travaux au niveau du hall de déchargement.

Cet ensemble de travaux est prévu pour une mise en conformité avec la réglementation IED qui prévoit l'application des meilleures technologies disponibles et l'échéance de mise en conformité est au 3 décembre 2023.

Mme GILLET indique que la SETMI, en lien avec DECOSSET, a transmis à la DREAL un dossier dit de réexamen, faisant état d'un comparatif entre le mode d'exploitation actuel de l'usine et les meilleures techniques disponibles recensées dans le document « BREF ». À l'issue de ce travail, des travaux de mise en conformité ont été identifiés, avec une échéance de mise en application en décembre 2023.

Mme GILLET précise que la DREAL prépare également un projet d'arrêté préfectoral complémentaire qui actera l'ensemble de ces éléments et rappelle que l'enjeu principal du site concerne les émissions de dioxydes d'azote (NOx) avec un abaissement significatif des seuils d'émission autorisés.

M. BOUBEE s'interroge sur 2 points . Il souhaite savoir si une rénovation des fours est prévue et s'il est prévu des travaux sur la réduction des poussières issues des mâchefers.

M. MELLAC lui répond qu'il y a une rénovation prévue pour améliorer la régulation d'un four. Le constructeur était encore présent hier sur le site. Concernant les autres fours rien n'est prévu.

Concernant les mâchefers, la difficulté consiste à maîtriser l'envol des poussières et M. MELLAC précise que ce sujet est à l'étude. Plusieurs pistes d'amélioration sont envisagées : la fermeture des ouvertures, modification des installations au niveau du chargement / déchargement des mâchefers, et révision de la circulation des véhicules. Le bureau d'étude en charge du dossier de rénovation va apporter des solutions qui seront présentées aux membres.

M. BOUBEE souhaite savoir si l'incident du silo va générer des travaux importants et si cela aura un impact sur les travaux qui viennent d'être présentés.

M. DUMONTHIER répond que la priorité du moment est de sécuriser le silo et qu'une réflexion sur les travaux à venir n'a pas encore été menée.

M. LE GOASTER indique qu'il serait souhaitable d'avoir, d'ici la fin de l'année 2021, une proposition de modalités de participation de la CSS de la part de la SETMI et de DECOSSET, au projet de rénovation de l'usine pour février 2022.

M. MELLAC répond que cela pourra se faire sans problème et demande si la DREAL peut faire le relais.

Mme GILLET lui répond que c'est à DECOSET de fournir les informations à la DREAL, et qu'ensuite la DREAL pourra, en effet, faire le relais auprès des membres de la CSS, via la DDT qui gère le secrétariat de cette commission. Le format du bureau de la CSS peut être une solution (le nombre de personnes étant restreint)

M. LE GOASTER rappelle que pour ce faire, il faut désigner un représentant du bureau pour le collège des collectivités territoriales.

M. BOURREAU indique qu'il veut bien être membre du bureau mais veut l'avis de ses collègues.

M. GUILLEMET indique qu'il n'a pas d'opposition.

M. LE GOASTER annonce que M. BOURREAU, mairie de Blagnac et M. GUILLEMET, mairie de Tournefeuille, sont désignés pour être membres du bureau dans la CSS dans le collège collectivités.

M. NIQUET précise que l'arrêté de mise en urgence a été signé aujourd'hui même.

M. LE GOASTER demande à ATMO si une surveillance de la qualité de l'air le temps de cette situation est possible.

M. GIMENO pense que cela est possible.

Mme GILLET indique qu'il n'y a pas d'émission de réfiom dans l'environnement.*[post réunion : des jauges de mesures des retombées ont été installées préventivement lors du lancement des opérations de dépotage du silo, mais n'ont pas été exploitées en l'absence d'éventrement du silo].*

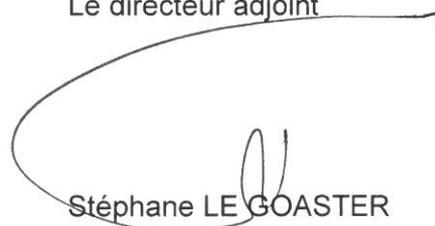
Mme BARTHE remercie les membres de la CSS de les avoir accueillis au sein de cette commission et indique qu'il ne faut pas hésiter à la contacter, elle ou son collègue.

Les présentations de DECOSET et des garants sont joints au compte-rendu.

M. LE GOASTER remercie les membres de la CSS

En l'absence de questions, la séance est levée.

Pour le préfet et par délégation
Le directeur adjoint



Stéphane LE GOASTER

Liste des participants

Président de la commission :

M. LE GOASTER, Directeur adjoint (DDT de la Haute-Garonne)

Administrations de l'Etat :

Mme LESAFFRE, UPE (DDT de la Haute-Garonne)

Mme CLARENC, UPE (DDT de la Haute-Garonne)

M. NIQUET, Chef de l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège (DREAL Occitanie)

Mme GILLET, Inspectrice des installations classées - DREAL Occitanie

M. BOUSQUET, Assistant à l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège (DREAL Occitanie)

Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :

Mme FRAGONAS, DECOSET

M. MELLAC, DECOSET

M. GUYON, DECOSET

M. VITRAC, DECOSET

M. BOUREAU, mairie de Blagnac

M. MAZARDO, mairie de Blagnac

M. LAMBARDO, mairie de Tournefeuille

M. GUILLEMET, mairie de Tournefeuille

Représentants des riverains de l'installation ou des associations de protection de l'environnement :

M. BARBERO, Association St-Simon Environnement

M. Patrick FRASSATI, Association St-Simon Environnement

M. CARLES, Association St-Simon Environnement

M. BOUBEE, Association des habitants de Lafourquette-Candie

Mme CLEMENTEI, Association des habitants de Lafourquette-Candie

M. GUILPAIN, Association ZERO WASTE TOULOUSE

Mme PETRUS, Association ZERO WASTE TOULOUSE

Représentants de l'exploitant de l'installation :

M. DUMONTHIER, Directeur des Unités Opérationnelles de la SETMI

Mme DEVILLETTE, Responsable d'exploitation de la SETMI

M. LE NOAN, SETMI

Représentants des salariés de l'installation :

M. CARMONA, salarié de la SETMI

M. MAZOUZ, salarié de la SETMI

M. KHABBAL, salarié de la SETMI

M. HILAR, salarié de la SETMI

Autres personnalités :

M. GIMENO, ATMO

Mme BARTHE, GARANT à la Commission Nationale des Débats Publics (CNDP)

M. DUPUY, GARANT à la Commission Nationale des Débats Publics (CNDP)

